

Règlement complet du jeu-concours

Jeu sélection des 3 Grands vins de Bordeaux ■ 8 à huit ■ du 8 octobre au 29 novembre 2008

Article 1 : Société organisatrice et durée du jeu-concours :

Page1

GRM siège social Z A E de l'arbalétrier 33 220 Pineuilh. Siret 597 250 505 00034 RCS Libourne 72b50 Code APE 513j

Organise du 8 octobre au 29 novembre 2008 un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 : Lots mis en jeu :

Ce jeu-concours est doté de 2 séjours gastronomiques, œnologiques et touristiques dans l'Entre-Deux-Mers Bordelais pour 2 personnes, d'une valeur totale d'environ 1980 euros avec séjours en chambres d'hôtes 3 clés Bacchus.

Séjours pour 2 personnes de 4 jours, 3 nuits en chambres d'hôtes 3 clés Bacchus, 3 petits déjeuners et 2 déjeuners pique-nique.

Au programme : découverte de la gastronomie et du vignoble de l'Entre-Deux-Mers, initiation à la dégustation, cours de cuisine avec dégustation des plats élaborés par vos soins - Valeur par séjour de 2 personnes 990 € environ.

Ne sont pas compris : les transports, les assurances, les extras pendant votre séjour.

Le détail du programme des visites et du séjour est visible sur le site <http://www.grm-vins.com>

Les week-ends seront à prendre avant le 31 décembre 2009 aux dates de disponibilités proposées.

Toutes les dotations refusées par les gagnants ou retournées faisant suite à une adresse non conforme, seront automatiquement et définitivement perdues.

Il ne sera attribué aucune autre contre-valeur en échange des lots gagnés.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

Article 3 : Condition de participation :

La participation à ce jeu est ouverte, à toute personne majeure, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice, et de ceux des sociétés participants à la conception et la mise en place du jeu ainsi qu'aux membres de leurs familles et de l'ensemble de ces personnes (ascendants, descendants, époux et concubins).

Pour participer, il suffit d'inscrire, lisiblement, en majuscules sur carte postale sans enveloppe, ses nom, prénom, adresse, date de naissance, adresse e-mail et d'envoyer sa participation convenablement affranchie à :

Jeu sélection des 3 Grands Vins de Bordeaux ■ BP 90124 ■ 33491 Le Bouscat cedex

Seront retenues pour le tirage au sort toutes les participations postées jusqu'au 29 novembre 2008, **cachet de la Poste faisant foi**.

Toute carte postale illisible, raturée, déchirée, surchargée, incomplètement remplie ou insuffisamment affranchie sera considérée comme nulle.

Il en sera de même en cas de plusieurs participations pour un même foyer.

Article 4 : Nombre de participation autorisée :

La participation est limitée à **une personne par foyer** (même nom à la même adresse) et le non respect de cette règle pourra entraîner sans préavis la disqualification du participant au tirage au sort sans aucune réclamation possible.

Les participants autorisent la société organisatrice à toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs pseudos reliés à un même foyer ainsi que de jouer à partir d'un compte ouvert pour le compte d'une autre personne.

Toutes indications d'identités avec des adresses fausses ou participations doubles ou multiples entraînent automatiquement l'élimination des participants.

La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Les lots seront attribués par tirage au sort parmi les cartes postales postées avant le 29 novembre 2008, cachet de la poste faisant foi.

Le tirage au sort aura lieu à partir du 1^{er} décembre 2008 et la liste des gagnants sera indiquée sur le site :

<http://www.grm-vins.com>

Chaque gagnant sera informé à l'adresse qu'il aura indiquée du lot gagné.

Si les adresses indiquées sont inexactes, les lots attribués aux gagnants seront perdus sans aucune réclamation possible.

Article 6 : Informatique et Libertés :

Les gagnants de ce jeu-concours autorisent, sans restriction ni réserve, l'organisateur à l'utilisation de leurs noms et à faire éventuellement figurer leurs photographies à des fins publicitaires ou commerciales.

Les participants autorisent également l'organisateur ou des tiers à l'utilisation ou la diffusion des renseignements recueillis sur chaque participant, même à des fins publicitaires ou commerciales.

L'utilisation de ces renseignements ou des photographies éventuelles ne donne droit à aucune contrepartie financière ou toute autre en dehors des prix mis en jeu attribués aux gagnants par tirage au sort.

Conformément à la loi du 6 Août 2004, N°2004-801, article 32, relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification et de retrait pour toutes informations les concernant, et peuvent s'opposer à ces données en écrivant à l'adresse : **Jeu sélection des 3 Grands Vins de Bordeaux ■ BP 90124 ■ 33491 Le Bouscat cedex** jusqu'au 29 novembre 2008

Article 7 : Responsabilité de l'organisateur :

La société GRM .se réserve le droit de modifier, prolonger, d'écourter, suspendre ou d'annuler le jeu-concours sans préavis, si les circonstances l'exigeaient.

Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants et l'organisateur tranchera souverainement pour tout litige relatif au jeu ou à son règlement.

Les participants acceptent par leur participation au jeu les réglementations de la loi Française sur les jeux-concours et tout litige pouvant intervenir sera réglé souverainement par l'organisateur, sous condition qu'il en soit informé avant le 30 juin 2008, par courrier à l'adresse du jeu :

Jeu sélection des 3 Grands Vins de Bordeaux ■ BP 90124 ■ 33491 Le Bouscat cedex

Article 8 : Dépôt du règlement :

Le règlement du jeu est déposé en l'étude de Maîtres Michel et Katherine Groshenny (SCP) Huissiers de Justice 47 rue Judaïque 33000 Bordeaux.

Ce règlement sera consultable gratuitement et par tous sur le site : <http://www.grm-vins.com>

Il ne sera répondu à aucune demande, écrite, téléphonique ou orale, concernant l'interprétation ou l'application du règlement, sur les modalités du jeu ou sur l'identité des gagnants.

Article 9 : Frais de participation :

Les frais de timbres nécessaires à la participation au jeu-concours, pourront être remboursés sur la base de timbre au tarif lent en vigueur soit 0,50 €, base 20g, en communiquant, sous pli séparé, à l'adresse du jeu jeu-concours :

Jeu sélection des 3 Grands Vins de Bordeaux ■ BP 90124 ■ 33491 Le Bouscat cedex

Posté avant le 29 novembre 2008 à minuit :

- vos nom, prénom, adresse.
- un relevé original d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).
- un justificatif de domicile (Copie de facture EDF-GDF ou France Télécom).
- un R majuscule au dos de l'enveloppe.

Un seul remboursement par foyer est accepté.

Article 10 : Acceptation complète du présent règlement :

La participation à ce Jeu-concours implique de la part des participants une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et l'acceptation complète du présent règlement.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera des poursuites judiciaires.

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance de l'ensemble des articles de ce règlement et s'engagent à le respecter.

Article 11 : Droits de propriété intellectuelle, littéraire et artistique :

© Les documents de ce Jeu-concours sont conçus et déposés par realisation@jqconcept.fr et conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu-concours sont strictement interdites.